



COMMUNE DE

BREAU-MARS

La Cévenne côté Sud

Communiqué concernant le projet d'implantation d'une antenne-relais orange potentiellement envisagée sur la parcelle du château d'eau située au Cap de Bréau.

En premier lieu le vote effectué lors du conseil municipal du 14 décembre 2020 au sujet de cette antenne n'est qu'un accord de principe et en aucun cas une autorisation définitive.

Celle-ci sera soumise à un nouveau vote lors d'un conseil municipal à venir :

- Si orange décide de la pertinence du lieu car l'opérateur n'est pas encore certain de vouloir/pouvoir s'implanter à cet endroit
- Les conseillers devront être avisés de l'ensemble des données concrètes fournies par orange, à savoir la hauteur de l'antenne, puissance de celle-ci, son rayonnement géographique, le loyer...)

De plus, les fréquences radioélectriques sont contrôlées par l'agence nationale (ANFR).

Afin d'éviter tout malentendu et dans le souci d'apaisement, la mairie informera la population du déroulement du dossier.

Je reste à votre écoute et vous souhaite de bonnes fêtes.

Le Maire,

Alain DURAND

